



# L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

AVRIL - MAI 2021



Crédit photo : Louis Roy - Lever de soleil de la Grande-Pointe

**Avis publics :**  
**Conseil Municipal :**  
**Service incendie :**  
**Info communautaires :**

**P.2 à 14**  
**P.15 à 19**  
**P. 20**  
**P. 21 à 28**

# AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 660 :**

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021 le **règlement No 660 ayant pour objet d'abroger les articles 3.1.2 et 3.1.3 du règlement de construction 584;**

**Que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de Charlevoix le 31 mars;**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 15<sup>ème</sup> jour d'avril 2021.

A blue ink handwritten signature, appearing to read "Stéphane Simard", written over a horizontal line.

Stéphane Simard  
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

15/04/2021  
Le 15 avril 2021

**Retrouvez l'intégralité des projets et règlements sur notre site internet**

**[www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)**

# AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 662 :**

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance extraordinaire du 4 mai 2021, le règlement No 662 ayant comme objectif de financer la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019).

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 13<sup>ÈME</sup> jour de mai 2021.

Stéphane Simard  
Directeur général et secrétaire trésorier

Le 13 mai 2021

Municipalité de



Petite-Rivière  
Saint-François

Belle à voir  
Belle à vivre

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

## **Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité**

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 11 mai 2021, le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le règlement numéro 665 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 662 888 \$ pour l'acquisition d'immeuble à des fins publiques, le prolongement de la piste cyclable et la réfection de toiture de bâtiments municipaux.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature.

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

3. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 7 juin 2021 à 16h00, au bureau de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François situé au 1067, rue principale à Petite-Rivière-Saint-François. Qc. G0A 2L0 ou à l'adresse de courriel suivante [dg@petiteriviere.com](mailto:dg@petiteriviere.com).
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 665 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 113. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 665 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## AVIS PUBLIC

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 9 heures le 8 juin 2021 sur le site internet de la Municipalité (petiteriviere.com), sur le Facebook municipal et sur Voilà.
6. Le règlement peut être consulté au sur le site internet de la municipalité (petiteriviere.com), sur le Facebook municipal et sur Voilà.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 11 mai 2021 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.
10. Personne morale :

# AVIS PUBLIC

avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 mai 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues auprès de M. Stéphane Simard, Directeur général et secrétaire trésorier, par téléphone au 418-760-1050 poste 6102 ou par courriel à [dg@petiteriviere.com](mailto:dg@petiteriviere.com)



Stéphane Simard, directeur général et secrétaire trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**RÈGLEMENT NO 665**

**DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE  
662 888\$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 20 ANS**

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagement en loisir, d'acquisition d'immobilisation et de réfection de bâtiment pour un montant total de 662 888 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Terme maximal	Total
Aménagement en loisir	20 ans	442 888 \$
Acquisition d'immobilisations	20 ans	200 000 \$
Réfection de bâtiment	20 ans	20 000 \$
Total		662 888 \$

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 662 888 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par le soussigné, que se tiendra une soirée de consultation par visioconférence aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlements 663 et 669.

Lors d'une séance tenue le 13<sup>ème</sup> jour d'avril 2021 et le 11<sup>ème</sup> jour de mai 2021, le conseil de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté les projets de règlements portant les numéros : **663 -669**

**RÈGLEMENT No 663** adopté lors de la séance du 13 avril 2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 603**

Ayant pour objet d'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rx-2 à l'intérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'intérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

**RÈGLEMENT No 669** adopté lors de la séance du 11 mai 2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 603**

Ayant pour objet d'autoriser l'usage C.1 Habitation multifamiliale isolée, limité à 6 logements, ainsi que le retrait des usages E.1 et G.1 en zone U-8.

**La soirée de consultation se tiendra :**

**Date :** Jeudi 3 juin 2021

**Visio conférence :** via zoom

**Heure :** 18 H 30

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Suite à la consultation, le conseil pourra adopter un second projet de règlement avec ou sans modification (663 et 669).

Les projets de règlements peuvent être consultés via les réseaux sociaux de la Municipalité, et des copies pourront être délivrées par courriel aux contribuables en faisant la demande.

**DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS LE 18 MAI 2021**



Stéphane Simard, Directeur Général

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13<sup>ème</sup> jour d'avril 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **AVIS DE MOTION**

### 4.2- Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603

Avis de motion est par la présente donné par madame Marie-Ève Gagnon, que sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique, le règlement No 663 pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 603 dont l'objectif est :

- D'autoriser l'usage G.1 Établissement où l'on sert de la boisson alcoolisée en zone Rx-2 à l'intérieur du bâtiment principal ainsi que sur le patio pour un établissement d'hébergement de court séjour, et/ou à l'intérieur d'un bâtiment secondaire du même ensemble immobilier.

COPIE CONFORME



M. Gérald Maltais, Maire



**CONSEIL  
MUNICIPAL**

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et diffusées sur notre site internet et réseaux sociaux dès le lendemain de la séance.

[www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Facebook Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue à huis clos le 11<sup>ème</sup> jour de mai 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

### 4.2- Avis de motion – modification au règlement de zonage no 603

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le projet 1 du règlement 669 modifiant le règlement de zonage numéro 603 dans le but d'autoriser l'usage C.1 Habitation multifamiliale isolée, limité à 6 logements, ainsi que le retrait des usages E.1 et G.1 en zone U-8.

Les règlements 663 et 669 sont consultables sur notre site internet : [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com) dans la section AVIS PUBLICS.

---

**Soyez connectés à votre Municipalité  
téléchargez l'application Voilà !**



# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13<sup>ème</sup> jour d'avril 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **AVIS DE MOTION**

### 4.4- Avis de motion – Règlement amendant le règlement no 650

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 661 modifiant le règlement no 650 comme suit :

Article 13.

- Modifier « le deuxième lundi de chaque mois » pour « le deuxième mardi de chaque mois »
- Modifier « Au mois de janvier, la seule séance ordinaire du conseil a lieu le troisième lundi » pour « Au mois de janvier, la seule séance ordinaire du conseil a lieu le troisième mardi »
- Modifier « la seule séance ordinaire du conseil du mois d'octobre a lieu le premier lundi du mois » par « la seule séance ordinaire du conseil du mois d'octobre a lieu le premier mardi du mois »

Article 17.

- Modifier « à l'exception de la séance régulière qui se tient le 2<sup>ème</sup> lundi » par « à l'exception de la séance régulière qui se tient le 2<sup>ème</sup> mardi »
- Modifier « 2<sup>ème</sup> lundi : Séance régulière » par « 2<sup>ème</sup> mardi : Séance ordinaire »

  
M. Gérald Maltais, Maire

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue à huis clos le 11<sup>ème</sup> jour de mai 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

### 4.3- Avis de motion – modification au règlement sur la Qualité de vie no 630

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 667 modifiant le règlement sur la qualité de vie 630 dans le but :

De modifier la définition de lieu public présente à l'article 1.6 dudit règlement, d'ajouter la définition du terme "*Faire du camping*" présente à l'article 1.6 du règlement 630, d'ajouter les articles 2.8.1 *Circulation sur les plages* ainsi que 2.18.1 *Camping dans les lieux publics et sur les plages* au chapitre 2 du règlement sur la qualité de vie 630, de bonifier l'article 8.5 du règlement sur la qualité de vie 630 via l'ajout de dispositions spécifique aux actions de faire du camping sur ou dans un lieu public ou sur une plage situés sur le territoire de la municipalité alors qu'une signalisation l'interdit ainsi pour avoir circulé en véhicule motorisé sur les rives, le littoral et les plages situées sur le territoire de la municipalité alors qu'une signalisation l'interdit

M. Gérald Maltais, maire



**L'agence de sécurité S3-K9** patrouille sur le territoire de Petite-Rivière-Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3h00.

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie ;

**COMPOSEZ LE 418-808-9566**

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13<sup>ème</sup> jour d'avril 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **AVIS DE MOTION**

### 4.3- Avis de motion – Règlement parapluie

Avis de motion est par la présente donné par monsieur François Fournier, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 664 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 660 000 \$ remboursable sur une période de maximum de 15 ans ;

L'objet du règlement est décrit comme suit :

<b>Description</b>	<b>Terme maximal</b>	<b>Total</b>
Travaux de prolongement – piste cyclable	10 ans	90 000 \$
Travaux d'infrastructure routière Aide à la voirie Locale	10 ans	244 000 \$
Acquisition de terrains à des fins publiques	10 ans	100 000 \$
Travaux de réfection de toiture	10 ans	20 000 \$
Travaux infrastructure TECQ	15 ans	206 000 \$
<b>Total</b>		<b>660 000 \$</b>

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 11 mai 2021, en séance ordinaire.

COPIE CONFORME

  
M. Gérald Maltais, Maire

# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue à huis clos le 11<sup>ème</sup> jour de mai 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

### 4.7- Avis de motion règlement no 670 modifiant le règlement sur les permis et certificats 585

Avis de motion est par la présente donné par Jérôme Bouchard, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 670 ayant comme objectif la modification du règlement sur les permis et certificats 585 dans le but :

« De modifier les conditions d'émission d'un permis de construction inscrite à l'article 4.3 et créer l'article 4.3.1 afin d'établir les conditions d'émission d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire isolé d'une superficie égale ou inférieure à 25 m<sup>2</sup>. »

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 8 juin 2021, en séance ordinaire.

M. Gérald Maltais, maire



# AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue à huis clos le 11<sup>ème</sup> jour de mai 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

### 4.8- Avis de motion – modification au règlement de zonage no 603

Avis de motion est par la présente donné par Serge Bilodeau, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 671 modifiant le règlement de zonage numéro 603 dans le but de modifier la définition de hauteur d'un bâtiment présente à l'article 16.1 dudit règlement

M. Gérald Maltais, maire



**SAMEDI 14 AOÛT 2021 – Départ QMT 110 présenté par X-ACT et QMT 80 – Rue du Quai, Petite Rivière-Saint-François**

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2021

Que le conseil municipal demande à la MRC de Charlevoix de bonifier sa contribution de 2 000\$ au projet pilote de bacs semi-enfouis et ainsi collaborer à l'atteinte de ses objectifs.

Que le conseil municipal accepte et accueille favorablement la candidature de madame Laura Bourgeois à titre de pompière volontaire pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Que la municipalité autorise l'inscription de M. Stéphane Simard, au Congrès virtuel de l'ADMQ 2021 pour la somme de 399 \$.

Que la municipalité autorise l'inscription de deux pompiers à une formation spécifique sur l'utilisation des feux d'artifice et les risques d'incendies.

Que le conseil municipal donne mandat à Construction Pageau et pour un montant de 1 033 744 \$, plus les taxes applicables, pour procéder aux travaux de pavage reliés à la subvention de la TECQ2019/2023 suite à l'appel d'offres public, via le site du SEAO.

Que le conseil autorise l'inscription de M. Stéphane Simard pour la tenue du Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) 2021 et selon l'option no 1 proposée, soit « Une clé à 80 \$, plus les taxes et les frais, pour assister aux conférences en direct et en différé pendant les 24 heures suivant l'événement ».

Que le conseil autorise l'inscription de monsieur Stéphane Simard à la formation ayant pour thème : « Élections municipales 2021 : Astuces pour des élections sans pépin » organisée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au cout de 225 \$;

Que le conseil municipal autorise Québec Méga Trail à organiser 3 courses, le 80K, 110 K et 160K dont deux départs se tiendront au quai Petite-Rivière-Saint-François entre le 12 et 15 août prochain.

Que le conseil municipal autorise le paiement de la 2ème tranche à Transport Denis Bouchard au montant de 45 491.67 \$, plus les taxes applicables pour l'entretien hivernal du secteur du fief.

Que le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la municipalité aux fleurons du Québec pour une durée de 3 ans au coût de 812 \$.

Que le conseil municipal retient les services de Centre jardin de la Baie pour l'entretien des plates-bandes 2021, pour un montant de 5 400 \$, plus les taxes applicables ;

Que le conseil municipal autorise le paiement des réparations effectuées par le Garage Hyundai Jean-Roch Thibault sur le Ford-F150 pour un montant de 4 083,57 plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal autorise l'ouverture du Casse-croûte du Quai pour la saison 2021 géré par 9418-1849 Québec Inc. soit du 1er juin au 12 septembre 2021 à raison de 7 jours sur 7 et les fins de semaine du 1er mai au 31 mai 2021.

Que la Municipalité ratifie, à toutes fins que de droit, l'acte de transaction intervenu le 4 novembre 2015 entre la Municipalité et madame Sarah Désilets-Rousseau pour une partie du lot 4 793 141 pour l'agrandissement de l'assiette du

## CONSEIL MUNICIPAL



### Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2021

du chemin Marie-Anne-Simard, en contrepartie de certains travaux devant être réalisés par la Municipalité sur la propriété de madame Sarah Désilets-Rousseau.

Que le conseil municipal octroi (500 \$) aux pompiers volontaires suivants : Louis Bouchard, Pascal Imbeault, Martin-Claude Bouchard, Philippe Bouchard, Pierre-Luc Bouchard, pour un montant total de 2 500 \$ pour 2021 dans le cadre du suivi de la formation Pompier 1.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la demande de permis pour l'ajout d'une porte-patio au 905 Principale.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la demande de permis de construction pour le Lot 6 430 368 Chemin Marie-Anne-Simard.

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 23 791 \$ à Accès Petite-Rivière afin que l'organisme puisse palier aux paiements relatifs aux incitatifs à l'établissement.

Que le conseil municipal entérine l'embauche pour un remplacement temporaire au titre d'ajointe administrative 1 de madame Aline Dufour.

Que le conseil municipal autorise l'adhésion de M. Gaétan Boudreault, directeur des travaux publics, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec pour un montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal reporte au 30 juin 2021 le moratoire concernant le congé d'intérêt sur les taxes municipales non payées.

Que le conseil municipal acquière les lots 4 792 538 et 4 792 538 540 situés au secteur du Fief de Services Médicaux, Parent Tardif Inc.

Que le conseil accepte le mandat de Chemin de Fer de Charlevoix pour la vérification des plans et devis

dans le cadre du projet de prolongation de la piste cyclable pour un montant de 7 480\$.

Que le conseil accepte de financer la formation d'opérateur de niveleuse pour un (1) employé au printemps 2021, pour un coût n'excédant pas 3 000 \$ ;

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de barrières afin de limiter l'accès au terrain du parc entrepreneurial pour un montant de 4 100 \$ du fournisseur Précisions S.G. ;

Le conseil accepte de céder une petite partie de terrain à M. Florent Côté, afin de régulariser l'empiètement du bâtiment secondaire dans l'emprise de la rue municipale ; les honoraires professionnels de l'arpenteur et du notaire seront assumés par M. Côté.

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée pour le lot Lot 5 047 217 – Chemin Victoria-Desgagnés visant une construction à moins de 15 mètres de la limite des hautes eaux d'un cours d'eau.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise la dérogation mineure pour le 1306 route 138 relative au ratio garage annexé/résidence.

Que le conseil municipal autorise l'achat de bacs semi-enfouis auprès « Les Contenants Durabac » au coût de 15 925 \$ plus les taxes applicables soit un vert et un bleu, sur le terrain mis à la disposition de la municipalité, par Le Versant du Massif

Que le conseil municipal autorise l'installation des terrains de Jeu de palets dans le Parc des riverains tel que convenu avec la FADOQ de Petite-Rivière qui bénéficie d'une subvention d'un montant de 25 000 \$ pour ce projet d'aménagement ; et accepte de participer pour un montant de 6 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2021

Que le conseil municipal autorise M. Stéphane Simard pour procéder à un appel d'offre public via SEAO pour le déneigement dans le secteur du « Le Fief » pour une période de 1 an, saison hivernale 2021/2022, avec possibilité de renouvellement pour la saison hivernale 2022/2023 et 2023/2024.

Que le conseil municipal nomme monsieur Stéphane Simard, directeur général et secrétaire-trésorier, comme responsable de l'accès aux documents et ce, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François désigne à titre de rue publique, la phase 4B du secteur Multis-Bois.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François confirme les emplois d'adjointe administrative 2, de madame Geneviève Bouchard, de d'adjointe administrative 3, de madame Nathalie Louison.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François nomme les personnes suivantes sur le comité d'évaluation pour le projet de budget participatif

- Représentant citoyen
- Nathalie Louison, adjrh
- Stéphane Simard, directeur général
- Marie-Ève Gagnon, conseillère
- Olivier Dufour, conseiller

Que le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Benoit Alsène au titre de stagiaire en urbanisme pour l'été 2021.

Que le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Simard à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants pour l'été 2021.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'embauche de monsieur Paul Gravel, dont l'emploi a débuté le 3 mai 2021 au poste de menuisier- journalier/opérateur.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François affecte au budget 2021, la réserve pour le site Internet, d'un montant de 8 000 \$, pour la réalisation du nouveau site Internet de la municipalité.

Que le conseil municipal octroi une somme de 3 000.00 \$ à l'Association Québec Snowboard, coordonnatrice de l'événement, afin de permettre la tenue de la première Coupe du monde de snowboard cross à la montagne en 2022 ;

Que le conseil municipal accepte le refinancement des règlements d'emprunt No 252, 269, 392, 451 et 465 par billets à compter du 19 mai 2021 et accepte l'offre de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets au montant de 1 537 000 \$.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise les permis de construction pour les Lots 4 793 084 Chemin Paul-Émile-Borduas, 4 792 860 Chemin Alfred-Pellan; 793 077 Chemin Marius-Barbeau et 5 292 173 Chemin du Haut-Lieu.

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – volet Soutien pour les travaux admissibles.

Que le conseil octroi une somme de 3 000 \$ à la mise de parcours balisés sur son territoire par et pour le Club Harricana ;

Que le conseil municipal autorise les procédures nécessaires menant à l'installation de luminaires de rues de type LED dans le domaine Multis-Bois.

Que le conseil accepte que les séances du conseil soient tenues à huis clos ou devant public ; Que les membres du conseil, l'officier municipal et le public, s'il y a lieu, puissent y participer par visioconférence ; Que dans l'éventualité que le conseil municipal décide de siéger à huis clos, la municipalité publiera un avis sur les réseaux

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de Séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2021

sociaux municipaux, informant la population que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel.

Que le conseil municipal retient les services de monsieur Stéphane Bruley, architecte paysagiste, dans le cadre du développement des pôles du parc des Riverains, du Parc Nature et de secteur de l'édifice municipale; et ce, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$.

Que la Municipalité proclame le 17 mai JOURNEE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et souligne cette journée en tant que telle.

Que le conseil municipal retient les services de Solutions Maps360 inc. afin d'effectuer la cartographie StreetView des différentes rues, et ce, pour un montant n'excédant pas 5 500 \$.

Que le conseil municipal octroi un mandat, ne dépassant pas 3 000 \$, à monsieur Denys Forgues pour accompagner messieurs Gaétan Boudreault et Stéphane Simard dans leur rôle de cadre et pour favoriser la mise en place des décisions du conseil concernant l'organisation du travail.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de défrayer les frais additionnels de 2 200 \$ pour l'achat des bacs semi-enfouis.

## Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal

**le mardi 8 juin 2021 à 19h30  
en visioconférence via  
l'application zoom**

**Le lien pour rejoindre la séance sera  
publié une heure avant la rencontre  
sur :**

- le Facebook Municipal,
- l'application Voilà
- le site [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

**Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.**

**La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.**

**La séance sera diffusée le lendemain sur notre site internet et nos réseaux sociaux**

**Merci pour votre collaboration**



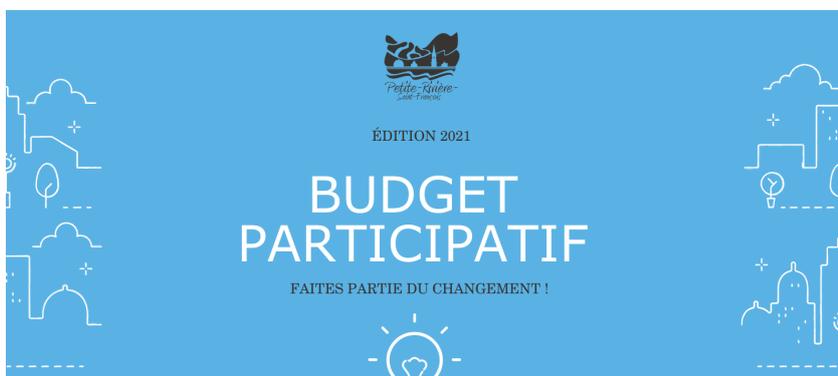
**CONSEIL  
MUNICIPAL**

## INFO COMMUNAUTAIRES



**M. le Maire, le Conseil Municipal et tous les employés de la Municipalité souhaitent à Mme Francine Dufour une belle retraite après plus de 30 ans services.**

*Bonne retraite  
Francine !*



L'appel à projets a pris fin le 13 mai 2021.

Les projets déposés seront étudiés prochainement par le comité d'évaluation.

**Merci  
pour votre investissement**

### **Prochaine date d'échéance pour le versement des taxes Municipales le 15 juin 2021**

Nous vous informons que **le taux d'intérêt à 0% est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.**

Nos bureaux étant fermés au public, seuls les paiements par chèque et institutions bancaires ( Accès D et Banque Nationale) sont acceptés.

**Vous avez besoin d'une entente de paiement contactez nos bureaux au**

**418-760-1050 poste 6100**

**Merci !**

## CONCOURS

*Créativité  
& innovation*

au service du  
développement  
durable

**15 000 \$ en prix**

Date limite du dépôt  
des candidatures :

**1<sup>er</sup> octobre 2021**

[mrccharlevoix.ca](http://mrccharlevoix.ca)



## INFO DU SERVICE INCENDIE

"Le service incendie tient à vous rappeler l'interdiction des feux à ciel ouvert.

Pour toute demande de dérogation, contactez M. Louis Simard, chef pompier au 418-633-6724"

M. Dany Haché



INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT



FEUX DE CAMP

FEUX D'ARTIFICE

INSTRUMENTS PRODUISANT DES FLAMMECHES

LANTERNES VOLANTES

INSTALLATIONS AVEC PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES SUR SOL DE TERRE BATTUE OU DE GRAVIER SONT PERMISES



### RÈGLES À RESPECTER POUR FAIRE UN FEU RÉCRÉATIF

- Le site de combustion doit être à au moins 3 mètres soit 10 pieds de tout bâtiment et de toute matière combustible y compris les arbres et arbustes;
- Le feu doit être fait dans un foyer un contenant adéquat ou toute installation sécuritaire;
- Toute installation, foyer ou contenant servant à faire un feu récréatif installé depuis 2013 doit être muni d'un pare-étincelles;
- Une personne responsable doit constamment être à proximité du feu;
- Seul le bois doit servir de matière combustible;
- Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu
- Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles à proximité du feu:
- Le feu doit être soigneusement éteint avant que son responsable ne quitte les lieux

Règlement No 629 La prévention et le combat des incendies - art 35.2

## INFO COMMUNAUTAIRES

PROFITEZ DU SERVICE DE LA POPOTE ROULANTE À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS  
AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PRO-SANTÉ

Pour vous inscrire, contactez Mme Mélissa Pilote au 418-435-2199

*On se fait plaisir avec de bons petits plats*

JEUDI 13 MAI

Soupe aux choux  
Macaroni à la viande  
Dessert du moment

MARDI 18 MAI

Soupe wong ton  
Nouille Chinoise & Egg Roll  
Dessert du moment

JEUDI 20 MAI

Soupe Orzo et Boeuf  
Cuisse de poulet  
Dessert du moment

MARDI 25 MAI

Soupe aux pois  
Jambon à l'ananas  
Dessert du moment

JEUDI 27 MAI

Soupe aux légumes  
Vol au vent au saumon  
Dessert du moment

*Je vous souhaite un excellent  
appétit!*

MARDI 1ER JUIN

Crème de poulet  
lazagne  
Dessert du moment

JEUDI 3 JUIN

Soupe tomate et coquille  
Boeuf à l'oignon  
Dessert du moment

SI VOUS DÉSIREZ EFFECTUER UNE  
MODIFICATION À VOS REPAS, JE VOUS  
INVITE À M'AVISER 3 JOURS À  
L'AVANCE.  
418-435-2129

MÉLISSA PILOTE, COORDONNATRICE  
SOUTIEN À DOMICILE 418-435-2129

MENU SUJET À CHANGEMENT  
SANS PRÉAVIS

Aux membres de la FADOQ  
nés en mai !



*Joyeux anniversaire !*

01 Cécilienne bouchard	16 Germain Lavoie
04 Diane Harvey	16 Yvon Simard
05 Louiselle Bouchard	19 Marjolaine Bouchard
09 Georges Simard	23 Renée Lavoie
10 Rita Pelletier	26 Florent Côté
10 Danielle Bouchard	
13 Marie Danielle Bouchard	



Formulaire de travaux simples

# UNE FAÇON SIMPLE ET RAPIDE POUR DÉCLARER VOS TRAVAUX!

**Vous envisagez de rénover votre propriété,  
remplissez le formulaire simplifié !**

**TRAVAUX ADMISSIBLES :**

## SANS FRAIS

- Remplacement des revêtements de plancher
- Remplacement des armoires de cuisine ou de salle de bain existante sans modification des dimensions de la pièce
- Remplacement du revêtement mural intérieur
- Finition et aménagement d'un sous-sol complet ou partiel
- Remplacement d'un système de chauffage

**Pour toute demande d'informations, veuillez contacter M. Bruno Lavoie  
au 418-760-1050 poste 6105 ou [brunol@petiteriviere.com](mailto:brunol@petiteriviere.com)**

Le formulaire de déclaration de travaux est téléchargeable sur notre site internet  
[www.petiteriviere.com/urbanisme/](http://www.petiteriviere.com/urbanisme/) demande de permis et certificats d'autorisation

# INFO COMMUNAUTAIRES



## Formulaire de déclaration de travaux

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville, Province, Pays, Code Postal: \_\_\_\_\_

Téléphone et courriel: \_\_\_\_\_

Êtes vous propriétaire du lieu visé par la demande ? Oui  Non  Merci de joindre une procuration, en cas de non

### Lieu des travaux

Adresse: \_\_\_\_\_

Type de bâtiment (chalet, résidence principale, commerce, etc): \_\_\_\_\_

### Type de travaux déclarés

Remplacement des revêtements de placher

Remplacement du revêtement mural intérieur

Remplacement des armoires de cuisines ou de la salle de bain existante, sans modifier les dimensions des pièces

Finition et l'aménagement d'un sous-sol complet ou partiel

Remplacement d'un système de chauffage

### Information sur les travaux déclarés

Date de début des travaux: \_\_\_\_\_

Date de fin des travaux: \_\_\_\_\_

Coût des travaux: \_\_\_\_\_

Es ce vous qui avez réalisé ces travaux ? Oui  Non

Si non, indiquez le nom et les coordonnées de l'entrepreneur:

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Signature

\_\_\_\_\_  
Identification du déclarant (lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## INFO COMMUNAUTAIRES

### PROGRAMME CHÈQUE EMPLOI-SERVICE



Le programme chèque emploi-service permet à des personnes qui souhaitent offrir de **l'aide à domicile** à des personnes âgées vulnérables de le faire, tout en étant rémunérées.

### NOUS SOMMES ENGAGÉS



Pour obtenir plus d'information sur le programme, communiquez avec nous aux coordonnées ci-dessous.

Québec 418 663-5513

Charlevoix 418 435-9063

Portneuf 418 873-6062,  
poste 2689

### POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES



Pour postuler,  
rendez-vous à  
[ciussscn.ca/  
cheque-emploi-service](http://ciussscn.ca/cheque-emploi-service)

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale  
Québec

## INFO COMMUNAUTAIRES



La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est de retour dans Les Fleurons du Québec et tâchera surtout de se faire belle pour accueillir cet été les visiteurs.

Tous les citoyens de Petite-Rivière-Saint-François sont aussi invités à fleurir leurs parterres et à accrocher des jardinières pour que tout le village soit, plus que jamais, coloré et invitant.

SAMEDI 29 MAI 2021  
DE 9H À 12H

*Distribution de compost*

SAMEDI 29 MAI 2021  
DE 9H À 12H



Le samedi 29 mai de 9 H à midi, Les citoyens de Petite-Rivière-Saint-François pourront venir récupérer du compost au garage municipal. Un membre de l'équipe municipale sera présent pour la distribution. N'oubliez pas d'amener vos contenants !

On vous encourage à fleurir vos parterres et vos jardinières pour que la Municipalité récolte de jolis Fleurons du Québec!



## INFO COMMUNAUTAIRES



1er mai au 31 mai  
LES FINS DE SEMAINE

1er juin au 12 septembre  
TOUS LES JOURS 7/7

**BON  
APPÉTIT !**

Le camp le Manoir  
est à  
Petite-Rivière cet été !

Pour tout renseignement  
contactez le  
418-632-2626

ou

[www.camplemanoir.qc.ca](http://www.camplemanoir.qc.ca)



CAMP  
LE MANOIR



CAMP DE JOUR

Petite-Rivière-Saint-François



LE 2 MAI #BOUGE

[WWW.JNSAP.CA](http://WWW.JNSAP.CA)

**PRENDS LE TEMPS  
DE BOUGER!**

Votre  
gouvernement

SPORTS QUÉBEC

Québec

## INFO COMMUNAUTAIRES

*A Tous nos  
amateurs  
de skate!*

Tous les modules sont  
installés, il est temps  
d'en profiter !

Carrefour plein-air - 1067 rue principale



## Bientôt à Petite-Rivière-François !

La Municipalité est heureuse de de vous annoncer que **Katabatik - Aventure dans Charlevoix** proposera cet été depuis le Quai de Petite-Rivière-Saint-François des excursions guidées en Kayak de mer avec un système de navette à Baie Saint-Paul.

**DU 12 JUIN AU 19 SEPTEMBRE**



Pour tout renseignement Appelez le  
1 800 453-4850 ou [www.katabatik.ca](http://www.katabatik.ca)

## INFO COMMUNAUTAIRES



# COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 26 MAI 2021**

418 435-2639, poste 6012 | [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants pour nos résidents.

### MAXIMUM AUTORISÉ

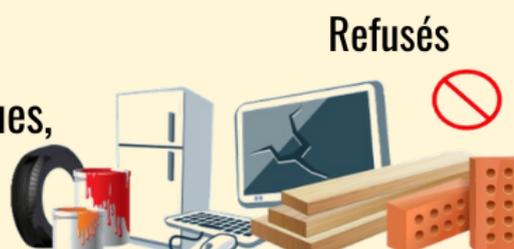
- 6 articles par résidence
- Poids maximal par article = 125 kg



Acceptés

### SONT INTERDITS

Appareils réfrigérants, appareils électroniques, matériaux de construction, pneus, résidus dangereux



Refusés



Pour plus d'informations, contactez le service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix au 418-435-2639 poste 6012 ou [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

### Programme de subvention à l'achat d'un composteur domestique

Possibilité de subvention à l'achat d'un composteur domestique procuré en magasin. Un montant de 35 \$ sera alloué à tout résident faisant l'acquisition d'un composteur domestique et répondant aux critères d'admissibilité.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter notre site Internet, dans la section gestion des matières résiduelles, sous l'onglet compostage domestique.



### Collecte des bacs bruns

La collecte des matières organiques est à toutes les semaines de mai jusqu'à la fin novembre.

Vous pouvez y déposer vos résidus verts ainsi que vos restes alimentaires !

Cette collecte nous permet d'économiser près de 70 \$ la tonne par rapport au bac à déchets.